

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 15 avril 2021
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 19 heures 30, à la salle des fêtes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Messieurs Stéphane DEMONCHY, Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

Absents excusés : Madame Adeline CIPRIANI-GIRARDIN.

Procurations : Madame Adeline CIPRIANI-GIRARDIN à Madame Flavie JURDYC.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET désignée par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance. Mme Charline MONNET, se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 16 mars 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité. Une précision a été demandée concernant en questions diverses, le lieu d'implantation du terrain agricole. Une autre question a été posée concernant le budget et notamment le montant des dépenses imprévues.

Un point 7 sera rajouté à l'ordre du jour concernant le rapport d'activité et le compte administratif 2019 du SIEG.

3 – D01-150421BILLOM COMMUNAUTE PLUH MODIFICATION N°1

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-37, 40, 41 et 45.

VU le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21/10/2019 ;

VU l'arrêté du Président de Billom Communauté, n°151/2021 du 14/01/2021, prescrivant la modification n°1 du PLUH ;

CONSIDERANT que Billom Communauté souhaite faire évoluer son PLUH dont le contenu de la modification n°1 est présenté dans le rapport de présentation daté du 22/03/2021 et transmis aux 25 communes.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLUH de Billom Communauté, le projet de modification est soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI avant enquête publique par un commissaire enquêteur. Les communes ont trois mois, à réception du dossier, pour donner leur avis sur le projet de modification et transmettre leurs éventuelles observations ou demandes complémentaires.

Monsieur le Maire présente le contenu du dossier de modification n°1 du PLUH et met en lumière les ajustements qui concernent principalement notre commune et les éléments qui caractérisent les communes de Billom-communauté. Il rappelle dans l'ordre les modifications suivantes :

1. adaptations règlementaires écrites et graphiques diverses : toiture, implantation des

constructions dans la zone U, assainissement et rétention en zone A (Agricole), définition des locaux accessoires, clôtures, coefficient de Biotope par surface (CBS), stationnement, reconstruction en secteur Ur,

2. mise à jour des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N,
2. ajustement zonage A, As, As* pour permettre la réalisation de 3 projets agricoles (Chauriat, Mur-sur-Allier, Saint Der d'Auvergne),
3. ajustement, ouverture de zone AUs à l'urbanisation et création de STECAL (Mur-sur-Allier, Pérignat-es-Allier et Vertaizon) contribuant à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat,
4. création, suppression d'emplacements réservés (Chas, Pérignat-es-Allier et Vertaizon),
5. ajustements mineurs d'O.A.P. sectorielles (Billom et Pérignat-es-Allier),
6. ajustement des linéaires commerciaux (Billom et Saint-Dier-d'Auvergne),
7. Réparation d'une erreur matérielle : réintégration des périmètres commerces et services de proximité sur les plans du P.L.U. approuvé,
8. Représentation cartographique des Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) par commune et par secteur,
9. Nouvelle carte des aléas et isocotes (projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI de l'Angaud).

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose de lister les observations et/ou demandes complémentaires qui s'inscrivent dans le cadre et la liste des objets arrêtés de cette procédure de modification n°1, en joignant le cas échéant des extraits écrits ou graphiques numérotés.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal n'émet aucune observation sur le projet de modification n°1 du PLUH de Billom Communauté.

Le conseil municipal à 14 votes pour et 1 vote contre émet un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUH de Billom Communauté.

La présente délibération sera transmise au Président de Billom –Communauté, ainsi qu'au Préfet de Département et fera l'objet d'un affichage en mairie.

4- JURY D'ASSISE-TIRAGE AU SORT DE TROIS PERSONNES

Conformément à la lettre du 22 janvier 2021 et l'arrêté n° 2021 0016 de Monsieur le Préfet concernant la constitution des listes préparatoires à la liste départementale du jury d'assises pour l'année 2022, il y a lieu de tirer au sort trois habitants de Saint-Julien-de-Coppel. Monsieur le Maire procède au tirage au sort en utilisant la liste générale des données extraites REU (INSEE) éditée le 13/03/2020 concernant les élections municipales. Notre tirage fera l'objet d'un autre tirage auprès de la Cour d'Appel de Riom.

5-D02-150421 MULTIPLE RURAL LOT 4 ENDUITS EXTERIEURS AVENANT 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux « en plus » au « lot n°4 Enduits extérieurs » pour les travaux en cours concernant le multiple rural.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : pose de trois longueurs de couvre-joint collé en aluminium selon devis 0025023.

Entreprise FACE ET FACADES LOT 4		
Montant Marché HT		34 849.00 €
Travaux en plus		576.00 €
Nouveau montant Marché HT		35 425.00 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

6-D03-150421 MULTIPLE RURAL LOT 15 ELECTRICITE AVENANT 4

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux « en moins » au « lot n°15 Electricité » pour les travaux en cours concernant le multiple rural.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : suppression de la fourniture et la pose d'un luminaire.

Entreprise ELECTRICITE LOT 15		
Montant Marché HT		21 543.03 €
Travaux en moins		-109.84 €
Nouveau montant Marché HT		21 433.19 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

7- RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG).

Monsieur le Maire nous a adressé le rapport d'activité et le compte administratif 2019 du SIEG pour des observations éventuelles. On remarque un service de qualité et une bonne santé financière. Le conseil municipal prend acte du rapport et du compte administratif 2019.

Le SIEG nous a fourni également un rapport concernant le diagnostic énergétique de l'éclairage public de la commune. L'étude rappelle l'historique et les caractéristiques des différentes sources lumineuses utilisées. La principale source utilisée à Saint-Julien-de-Coppel est le sodium haute pression, ainsi que quelques lampes à iodures métalliques et cosmopolis. Depuis 2017, les lampes sont remplacées par des lampes à LED pour ses avantages en consommation de 100% à 20%, en coût et en sécurité de fonctionnement.

L'objectif du SIEG est d'optimiser le parc d'éclairage en posant des LED soit environ 262 lanternes à rénover.

L'évolution tarifaire du coût de l'énergie pour l'éclairage public a doublé sur les 13 dernières années. On peut tout de même constater que la coupure de 5h par nuit fait gagner environ 3 000 € et a une répercussion certaine sur l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence mobilité-Choix de Billom Communauté

Suite à la promulgation de la Loi d'Orientation sur les Mobilités du 24 décembre 2019 et après un travail engagé depuis septembre avec le CEREMA et l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole, l'assemblée est amenée à se positionner sur la prise de compétence mobilité ou non par la Communauté de Communes selon deux scénarii proposés, issus du travail mené en amont. Billom Communauté a décidé de ne pas prendre la compétence qu'ils laissent à la Région puisque cette compétence est assurée dans de bonnes conditions. La région poursuit la mise en œuvre des différents services sur le territoire et propose une convention cadre de partenariat (à signer avant fin juin) qui laisse la Communauté de Communes maître des évolutions de l'offre sur son territoire. Pour tout nouveau service demandé par la communauté de Communes, la Région demandera une participation à hauteur de 50% des coûts additionnels des évolutions. Si Billom Communauté avait décidé de prendre la compétence mobilité tous les coûts auraient été à sa charge.

Elections départementale et régionale

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Un premier courrier a été adressé au préfet pour délocaliser les élections dans le bâtiment 81 de l'école. Il faut deux bureaux de vote et il faut beaucoup de personnel qui soient vaccinés pour assurer ces élections. Les bureaux de vote doivent être ouverts de 8h à 20h (en attente confirmation pour 18h) et il faut deux lieux de dépouillement. Compte tenu de la pandémie et de la complexité de l'organisation des élections, tout peut encore être aménagé autrement. De ce fait il sera proposé une délocalisation dans la salle des fêtes.

Avancement divers travaux

Multiple rural

La terrasse nord a été réalisée par le SIVOM de l'ALBARET. Les anciennes pierres ont été reprises en maçonnerie. La terrasse sud est recouverte d'un enrobé réalisé par l'entreprise DELAVET.

Terrain de pétanque

Un nouveau Club de PP Pétanqueurs se crée. Les deux terrains de pétanque vont être remis en état par le SIVOM, le club de pétanque et la commune.

Abris-bus Région

Trois abris-bus ont été fournis gratuitement par la Région. Ils sont posés au village de Coppel, Roche et à l'Albalétrier dans le bourg. Le SIVOM a réalisé les dalles béton et les enrobés périphériques. Une subvention état a été sollicitée.

Point de situation SIVOS

Monsieur le Maire nous rappelle le courrier du 22 mars 2021 qu'il a adressé aux maires des communes incluses dans le périmètre du SIVOS ainsi qu'à tous les conseillers municipaux de la commune de Saint-Julien-de-Coppel.

Il nous fait un bref historique de sa création, des différents services qui composent le SIVOS et du nombre des personnels.

Le budget service de soins à domicile financé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) permet d'assurer les dépenses. Le service du portage des repas à domicile sur tout le territoire est autonome. En revanche, le service des aides à domicile est déficitaire au regard de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) qui ne permet pas de financer les dépenses réelles induites par ce service. En effet, les dépenses générées ne sont pas compensées à 100% par le Conseil Départemental. Le prix de revient de l'heure s'établit à 25 € environ, le Département finance 22.76€ et les mutuelles 21.00€. A noter que le département a réévalué le coût horaire A.P.A. au-delà de 23.00€. Le déficit est inéluctable dans la mesure où les dépenses sont supérieures aux recettes. De plus, les paiements mensuels ne sont pas versés dans des délais courts et le SIVOS s'est trouvé en situation délicate.

La pandémie a accentué le processus, puisque le volume d'heures a reculé et les personnels se sont retrouvés à rester chez eux sans que le SIVOS ne perçoivent de chômage partiel contrairement aux établissements privés.

La construction des locaux du SIVOS est en cours et il est impossible de revenir en arrière.

Au 31 décembre 2025 les syndicats intercommunaux n'existeront plus et sont voués à disparaître. C'est pourquoi, avec l'accord du département un AUDIT est en cours pour faire émerger la transformation éventuelle du SIVOS en une nouvelle entité.

Si l'on reconnaît l'entière nécessité de ce service sur le territoire il faut reconnaître que ce service ne peut pas disparaître mais doit subir une évolution statutaire.

Panneaupocket

Cette nouvelle application financée par la mairie compte actuellement 60 abonnés sur la commune. Cinq référents parmi les conseillers municipaux participent à la mise en place des informations. La gendarmerie de Billom est aussi sur panneaupocket pour donner également certaines informations à la population.

Pour l'instant, le fonctionnement est adapté à nos besoins.

Deux manifestations programmées

- d'une part, la vente de plants le 8 mai. La manifestation se tiendrait sur la place de la fontaine ou sur « le breuil » sous l'égide de l'Amicale Laïque. Les bénéfices sont à destination de l'école.
- d'autre part, inauguration non officielle du commerce le vendredi 4 juin à partir de 16h jusqu'au soir, après-midi concert. Plusieurs groupes ont été contactés. Pendant cette période de fin d'après-midi il sera organisé les visites de la salle des fêtes et de l'accueil Mairie et Poste où les travaux ont été réalisés.

Samedi 3 avril réunion avec les associations pour établir le calendrier des fêtes. Ce qui est déjà acté :

- Le téléthon début décembre,
- 21 août fête de l'été,
- Noël de l'Amicale Laïque,
- Noël des aînés le dimanche 12 décembre.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Des flyers ont été distribués pour faire une collecte en produits d'hygiène et d'entretien en faveur de deux associations d'étudiants. Deux collectes ont eu lieu le vendredi après-midi et le samedi matin à la Maison des Associations et à la salle Priestley à Contournat. Les donateurs ont été généreux et deux associations viendront samedi matin 17 avril récupérer les produits en présence du journal « la Montagne ».

Le CCAS a financé également 600€.00 de produits d'hygiène biologiques achetés au niveau local. (160 flacons de gel-douche, 120 savons, et 17 savons de Marseille).

Dans sa séance du 20 mars 2021, les membres du CCAS ont voté :

- le Compte Administratif a reporté un excédent de 6614.00 €.
- le CCAS a voté son budget en équilibre soit 16 954.00 €.

Dans son budget, un accent a été mis sur les Aides Sociales, compte tenu de la pandémie et ses conséquences.

Le CCAS programme un concert pour le mercredi 28 juillet à l'église de St-Julien-de-Coppel.

Adressage

Le travail de nomination des rues et d'attribution des numéros est terminé pour la commune. Les certificats d'adressage sont imprimés. La poste doit maintenant les distribuer et faire une remise commentée aux habitants à partir du 17 mai 2021. Les propriétaires qui habitent à l'extérieur de la commune les recevront directement par courrier. Un guide des démarches administratives sera remis à chaque propriétaire.

Secrétariat de mairie Agence Postale Communale

A partir du 26 avril l'horaire mairie et APC change.

Lundi de 16h à 19h,

Mardi 13h 16h,

Mercredi 9h 12h

Jeudi 16h 19h

Vendredi 9h 12h.

Permanence des élu(e)s les jeudis de 17h à 19h,
les mercredis matins de 10h à 12h sur RDV.

Tout autre jour sur RDV en téléphonant à la mairie.

Accueil des enfants pendant la semaine de confinement

En accord avec le directeur de l'école et l'académie, la commune a organisé à l'école de Saint-Julien-de-Coppel la garde des enfants de parents prioritaires.

Mardi 6 avril 21

Nombre d'enseignants présents à l'école : 4 le matin et 3 après-midis,

Nombre d'enseignants concernés par le télétravail : 6 dont 4 présents à l'école,
Nombre de personnels communaux présents à l'école : 3 le matin 2 de plus le temps de midi
Les employées communales font garderie, cantine et ménage pendant le temps scolaire.
Nombre d'enfants des personnels prioritaires présents à l'école : 12 (4 maternelles et 8 élémentaires).

Jeudi 08 avril 21

Nombre d'enseignants présents à l'école : 4,
Nombre d'enseignants concernés par le télétravail : 2,
Nombre de personnels communaux présents à l'école : 1 le matin 2 le midi et 1 le soir
Nombre d'enfants des personnels prioritaires présents à l'école :

- Maternelle : 4,
- Elémentaire : 10.

Vendredi 09 avril 21

Nombre d'enseignants présents à l'école : 4,
Nombre d'enseignants concernés par le télétravail : 2,
Nombre de personnels communaux présents à l'école : 2
Nombre d'enfants des personnels prioritaires présents à l'école : 2

- Maternelle : 4,
- Elémentaire : 11.

Analyse qualité de l'air classe de Cours Préparatoire

Une enseignante avait signalé la présence de maux de tête de plusieurs de ses élèves dans sa classe.

Des mesures de l'air (taux de formaldéhyde, le taux de CO2 et la température) ont été diligentées par L'ADUHME et l'entreprise DALKIA. Monsieur le Maire nous donne lecture du rapport.

Ce rapport montre que les niveaux des indicateurs de qualité de l'air intérieur mesurés sont corrects et ne montrent rien d'alarmant.

Quand le cas se présente l'enseignante envoie les élèves sans leur masque dans le couloir prendre l'air et les enfants vont mieux.

Point avancement du statut du SIVOM de l'ALBARET

L'évolution du statut du SIVOM en SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) suit son chemin. Courant Mai, une conférence des maires composant le SIVOM aura lieu pour la continuité

Ensuite, le juriste chargé de cette transformation viendra rencontrer les conseils municipaux pour répondre à leurs questions. Ensuite la procédure suivra son cours.

Implantaton de jeux à contournat

Les élues se sont réunies pour proposer une implantation de jeux d'enfants sur le coudert de Contournat.

Il sera distribué à chaque habitant de Contournat, Rongheat, les Rochettes, Saint Chamand, la Prade un document explicatif sur la mise en place de jeux, du stop et sur l'avenir de l'assainissement.

Pose stop rue du perpignan

Un stop devrait être posé rue du perpignan dans les sens de la descente, en vue de limiter la vitesse des véhicules aux abords de la place des marronniers.

Commission environnement

Une réunion a eu lieu le 9 avril pour faire des propositions en matière d'environnement. Dès que les dispositions relatives à la pandémie le permettront un nettoyage de printemps sera proposé aux habitants. La proposition est de nettoyer le ruisseau à Contournat. Une communication sera faite sur panneaupocket. Une implication des enfants de l'école sera bienfaitrice dans l'organisation de cette journée mais toute la population sera conviée.

Une demande de la part de cette commission a été sollicitée pour une visite de la station d'épuration de Pont-du-Château par le Siarec.

Une sortie nature peut être envisagée dans la forêt de la Comté pour la visite de la faune et de la flore, avec la participation de la ligue de protection des oiseaux.

Une proposition a été formulée également en vue de mettre en place une animation avec le S.B.A pour la fabrication de produits d'entretien maison.

Une proposition sur « la décharge verte » a été relancée.

Occupation du terrain agricole à la Chéride

Le tribunal administratif doit statuer en délibéré pour rendre son jugement opposant un habitant à la commune de St-Julien-de-Coppel pour pose illégale de mobilhome et caravanes sur un terrain agricole. Le tribunal a condamné cet habitant à enlever le matériel objet du litige moyennant une amende journalière importante. La décision du tribunal a été notifiée à la personne physique et est applicable de suite.

Occupation terrain agricole à Contournat

Un terrain en zone agricole et naturelle est l'objet de terrassement, de mise en place de plots en béton et d'un compteur de chantier. Ces travaux sont probablement en lien avec la pose de mobilhome. Le stationnement de mobilhome est prohibé dans le règlement du PLUH dans une zone agricole. Le procureur de la république a été saisi et l'affaire est en cours d'instruction.

Enquête publique contournat échange de terrain

Une enquête publique est lancée par la mairie qui a désigné, Monsieur BENZ, en tant qu'enquêteur au sujet d'un échange de terrain entre la mairie et un riverain du cimetière de Contournat.

Contrat aidé A.N.P.E.

Un contrat aidé va être proposé à un habitant de la commune

Le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 19 mai 2021 à 19h30 à la salle des fetes.

Fin de la séance à 21h40